

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,  
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 13 septembre 2021, tenue au centre communautaire d'Ulverton, situé au 155, route 143, Ulverton (Québec), à 16 h 00, sous la présidence de Jean-Pierre Bordua, maire et Vicki Turgeon, directrice générale, secrétaire-trésorière, est présente.

PRÉSENCES : JACQUES POLIQUIN           Siège # 1  
FRANCE BOUTHILLETTE           Siège # 2  
SYLVAIN CLAIR                    Siège # 3  
CARL ARCAND                    Siège # 4  
CLAUDE LEFEBVRE               Siège # 5  
MARK CROSS                    Siège # 6

IL Y A QUORUM

**1. AVIS DE CONVOCATION - DÉPÔT ET RAPPORT AU PROCÈS-VERBAL**

En référence à l'article 153 du Code municipal, le Maire confirme que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais légaux et que cette séance est régulièrement tenue selon la loi.

**2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**Rés. 162-09-2021** IL EST PROPOSÉ par Carl Arcand, **APPUYÉ** par Claude Lefebvre et unanimement résolu d'ouvrir l'assemblée à 16 h 06.

**ADOPTÉE**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Rés. 163-09-2021** IL EST PROPOSÉ par Jacques Poliquin, **APPUYÉ** par Mark Cross et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

**ADOPTÉE**

**4. ADMINISTRATION**

**4.1. MODIFICATION DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

**Rés. 164-09-2021** **CONSIDÉRANT QUE** le projet de réaménagement du centre communautaire consiste à modifier la salle de bain actuelle afin d'y ajouter une douche pour personne à mobilité réduite, à modifier le système de chauffage et à ajouter des gouttières au bâtiment ;

**CONSIDÉRANT QUE** chacune des différentes options proposées par l'architecte impliquent des coûts faramineux et que certaines d'entre elles impliquent des modifications à la structure du bâtiment ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité ne souhaite pas continuer sur cette voie ;

**IL EST PROPOSÉ** par Jacques Poliquin, **APPUYÉ** par Sylvain Clair et unanimement résolu que le projet initial soit modifié de la façon suivante :

- En retirant l'installation d'une douche pour personne à mobilité réduite et en agrandissant la salle de bain actuelle afin d'en permettre l'usage aux dites personnes à mobilité réduite, si nécessaire ;

- De garder tel quel le système de chauffage en vigueur et d'ajouter une thermopompe (chauffage et climatisation), selon recommandations et ;
- De procéder à l'installation de gouttières et d'arrête neige au centre communautaire.

### **ADOPTÉE**

#### **5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par Claude Lefebvre que la séance soit levée à 16 h 08. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 4 octobre 2021.

---

**Jean-Pierre Bordua,**  
**Maire**

---

**Vicki Turgeon,**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

#### **APPROBATION DES RÉOLUTIONS**

Je, Jean-Pierre Bordua, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Signé à Ulverton ce 5<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2021.